

*NOTE: Ceci est une traduction française du document original écrit en anglais à titre d'information seulement.
En cas de divergence, l'original anglais prévaudra.*

IJDH & BAI répondent à *Resolved* (2021), l'autobiographie de l'ancien secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon

“[Resolved: Uniting Nations in a Divided World](#),” l'autobiographie de l'ancien secrétaire général de l'ONU Ban Ki-moon publiée en juin 2021 par *Columbia University Press* (CUP), discrédite les vaillants efforts pour obtenir justice des victimes de l'épidémie de choléra déclenchées par l'ONU en Haïti. Elle contient tant de contre-vérités que l'éditeur et le *New York Times* ont dû émettre des corrections.

La discussion au chapitre 15 de l'épidémie de choléra, qui a été causée par l'élimination irresponsable des déchets humains d'une base de l'ONU, est si erronée que le *New York Times* a publié un long [rectificatif](#) qui a été inclus dans son [article](#) dès la publication du livre. L'éditeur, CUP, publiera des corrections dans la prochaine édition de livre relié et de livre électronique. Notre lettre à l'éditeur présentant la liste des inexactitudes peut être consultée [ici](#).

Toutefois, l'autobiographie de l'ancien secrétaire général Ban Ki-moon reflète bien l'héritage de l'ONU d'hostilité officielle envers le conformement à leurs obligations de droit international en Haïti. L'ONU a introduit le choléra en 2010, il a nié toute responsabilité à l'égard de l'épidémie en dépit des preuves accablantes pendant 6 ans, et il a omis d'offrir des recours aux victimes dans le respect de leurs droits reconnus internationalement. En 2016, lorsque M. Ban a finalement cédé à la pression publique et a présenté des excuses au peuple haïtien au nom de l'ONU, il n'a pas assumé sa responsabilité légale, qui aurait assuré des réparations aux victimes. “La Nouvelle Approche”, un projet de 400 millions de dollars américain promis par l'ONU pour éliminer le choléra et fournir une assistance matérielle, reste à réaliser, avec seulement [5%](#) du montant assuré. En outre, dans sa Nouvelle Approche, l'ONU s'est engagée à consulter les victimes dans l'élaboration du plan, ce qui les a poussées à se réunir dans des comités de victimes en Haïti rural pour s'y préparer. Cependant, l'ONU a ensuite [refusé d'inclure les victimes](#) qui se sont préparées pour les consultations, les qualifiant un “[risque](#)” pour le succès du projet. Sur la base de ces consultations, l'ONU met en œuvre quelques projets d'infrastructure au lieu d'une indemnisation.

Les efforts de justice des victimes concordent avec des appels à la justice émanant des experts juridiques et des droits humains. Des dizaines d'anciens responsables de l'ONU, d'universitaires et de praticiens du droit constitutionnel et international, d'organisations des droits humains et d'organisations haïtiens-américains ont appuyé la plainte entamée par les victimes contre l'ONU pendant que de nombreux autres ont autrement exhorté l'ONU à assumer ses responsabilités juridiques et à indemniser les victimes. L'année dernière, quatorze [experts indépendants de l'ONU](#) ont dénoncé la violation continue de l'ONU des droits des victimes du choléra et ont

qualifié la réponse de l'ONU "[profondément décevante](#)." Spécialiste des droits humains Philip Alston [l'a qualifié](#) de "moralement inacceptable, juridiquement indéfendable ... politiquement autodestructrice [et] complètement superflue" et a soutenu qu'elle a contenu un [élément](#) du [racisme](#). Plus de [100 membres du Congrès des États-Unis](#) et 60 [organisations des droits humains](#) à travers le monde, y compris *Amnesty International*, ont pressé l'ONU de remplir ses obligations légales et se sont opposés à sa réponse à caractère caritatif à l'épidémie.

Comme ancien chef du corps chargé de promouvoir et protéger les droits humains dans le monde entier, et comme dirigeant au pouvoir au moment de l'excuse de l'ONU aux victimes du choléra et de la Nouvelle Approche promis, l'hostilité de M. Ban envers la responsabilisation a tant de poids qu'il incombe à l'ONU de répondre. Bien que l'ONU ait apporté d'importantes contributions aux efforts de contrôler la propagation du choléra en Haïti, l'organisation a systématiquement adopté une attitude identique à M. Ban à l'égard de responsabilisation. Si l'organisation devait prendre la promotion des droits humains au sérieux, en Haïti et ailleurs, elle affirmerait que les Haïtiens ont des droits, et que la loi s'applique à tous, même l'ONU, en fournissant aux victimes des indemnités adéquates pour les grandes pertes et la dévastation subies du fait de l'inconscience de l'ONU.